

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLÉ

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☒ M. ☐ Mme

Nom : CZEKAI

Prénoms : Quentin

Profession ou qualité : Gendarme

Adresse : 4 rue de Braunsbach
86190 VOUILLÉ

Association : Amicale des Sapeurs Pompiers de Vouillé

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu : rue de Braunsbach - Vouillé

Du : 04/10/2026 à 9 heure(s) 00 au : 04/10/2026 à 21 heure(s) 00

et Du : à heure(s) au : à heure(s) ...

A l'occasion de (4) : La dernière vente (manifestation sportive)

Fait à : VOUILLE

Le : 10/06/2026

Signature, 

ARRETE DU MAIRE N° 23/26.....

Le Maire de Vouillé

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3334-2, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 4/10/26 à 9 heure(s) 00 au : 4/10/26 à 21 heure(s) 00

du : à heure(s) au : à heure(s) ...

à (5) : Rue de Braunsbach

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 10/06/26

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie